



Coopération Régionale des Politiques Migrations Cartographie des organisations de la société civile



Synthèse nationale SENEGAL





SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS INTRODUCTION

1: CONTEXTE

- 1.1.Le Sénégal : Statut et Dynamique migratoires
- 1.2. Une liberté de circulation mise à mal
- 1.3. Une diversification des profils migratoires et des catégories de migrants
- 1.4. Des causes profondes et multiples des migrations
- 1.5. Les possibilités de migration légale de travail sont de plus en plus restreintes
- 1.6. Le manque d'opportunités d'insertion économique et l'image positive de la migration véhiculée par les proches continuent à pousser les jeunes à la migration
- 1.7.Un éparpillement des responsabilités institutionnelles
- 1.8.L'absence d'une politique nationale intégrée de la migration a longtemps constitué le talon d'Achille de sa gouvernance
- 1.9. Un état qui semble monnayer le droit et le désir de mobilité de ses citoyens contre des financements de son développement
- 1.10. Un secteur qui contribue pour près de 13% du produit intérieur brut et qui devrait bénéficier d'une attention plus soutenue des pouvoirs publics ;
- 1.11. Le Sénégal devrait adopter un cadre de gouvernance migratoire axé sur les enjeux les plus cruciaux de l'heure mais surtout arrimé à ses intérêts et priorités.

2 : PROFILS DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE (OSC)

- 2.1. Une diversité des OSC intervenant autour des enjeux migration et développement ;
- 2.2. Historique et statuts administratifs des OSC;
- 2.3. Budget Annuel moyen et Sources de financement ;
- 2.4. Zone d'intervention;
- 2.5. Partenariat et Réseautage;
- 2.6. Participation des OSC à l'agenda de la migration;
- 2.7. Domaines d'intervention;
- 2.8. Difficultés rencontrées par les OSC;
- 2.9. Domaines de formation souhaitée;
- 2.10. Projets mis en œuvre et partagés par les OSC;

3 : ETAT DU DIALOGUE AVEC LES AUTORITES ET BESOINS D'ACCOMPAGNEMENT DES OSC

- 3.1. Qualité du dialogue ;
- 3.2. Espace d'Expression des OSC;
- 3.3. Sentiment d'être écouté;
- 3.4. Besoins d'accompagnement des OSC

ANNEXES:

- Annexe 1 : Annuaire des OSC interviewées ;
- Annexe 2 : Méthodologie





SIGLES ET ABREVIATIONS

ADEPT	Africa -Europe Development Platform					
AECID	Agence Espagnole de Coopération Internationale au Développement					
AFD	Agence Française de Développement					
ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie					
BAOS	Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi					
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest					
CILEC	Comité Interministériel de Lutte contre l'Émigration Clandestine					
CNCD	Cadre national de concertation et de Dialogue					
CONGAD	Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement					
CRPM	Concertations Régionales sur les Politiques Migratoires					
DGSE	Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur					
FFU	Fonds Fiduciaire d'Urgence					
FMMD	Forum mondial sur la migration et le développement					
FRONTEX	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne					
HCR	Haut-Commissariat aux Réfugiés					
JIM	Journée Internationale des Migrants					
JMR	Journée Mondiale des Réfugiés					
OCB	Organisations Communautaires de Base					
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations					
ONG	Organisations Non Gouvernementales					
ONU	Organisation des Nations-Unies					
OSC	Organisations de la Société Civile					
REMIDEV	Réseau Migration Développement					
RSAM	Réseau Syndical Africain sur la Migration					
RSMMS	Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Sub-Sahariennes					
UA	Union africaine					





INTRODUCTION

La migration fait depuis longtemps partie d'un processus plus large de développement et de transformation structurelle des états et des nations. Aux côtés des institutions publiques de l'État aux niveaux national, régional et global, les organisations de la société civile (OSC)¹ jouent un rôle essentiel dans la gouvernance de la migration. Cette dynamique a généré des types et formes d'organisation des acteurs de la société civile qui se sont structurés autour de projet associatif et de missions pour la prise en charge des grands défis et enjeux autour de la migration et du développement.

Autour de ces enjeux, il s'est constitué un tissu associatif comprenant des associations, des organisations non gouvernementales (ONG), des organisations de travailleurs, des organisations communautaires de base (OCB) et des mouvements citoyens. L'intervention de ces associations est encadré par les articles 8 et 12 de la Constitution du 22 janvier 2001 avec un cadre juridique principalement constitué du décret no 76-040 de 1976 qui régit globalement les associations, y compris les obligations précises des syndicats et des associations sportives, éducatives et culturelles. Leur capacité d'action reste tributaire de l'existence d'un environnement légal et réglementaire favorable garanti par les pouvoirs publics.

Les ONG, définies comme «des associations ou des organisations privées à but non lucratif ayant pour objectif d'apporter une aide au développement», sont une catégorie d'organisation juridiquement distincte régie par le décret 2015-145 du 4 février 2015 consacrant la nouvelle tutelle du Ministère de l'intérieur et qui a été remplacé plus tard, par le décret no 2022- 1676 du 22 septembre 2022 intégrant des observations et recommandations de la société civile.

A côté des institutions publiques de l'État aux niveaux national, régional et local, la société civile joue un rôle essentiel dans la dynamique de développement. Elle œuvre à la construction d'une légitimité démocratique citoyenne et à la bonne gouvernance. Ses organisations et mouvements canalisent beaucoup de revendications concrètes et tirent leur légitimité de l'intérêt grandissant des populations pour la gouvernance publique.

Des estimations du représentant du Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement (CONGAD) au comité d'agrément des ONG, font état de l'existence de plus de 10 000 associations et 589 ONG (nationales et étrangères) enregistrées auprès du ministère de l'intérieur avec un cadre régissant leurs activités qui tend à se durcir depuis 2012.

La mission de cartographie des OSC sénégalaises et de la diaspora, actives sur les enjeux migration et développement, est réalisée dans le cadre du programme CRPM (Concertations Régionales sur les Politiques Migratoires) en vue d'améliorer le dialogue entre les OSC et les pouvoir publics pour des politiques migratoires justes et pertinentes en Afrique.

Le présent document de synthèse des éléments saillants issus de l'enquête (données primaires), traite dans un premier temps, du contexte de la migration qui décrit le statut, les dynamiques et facteurs de la migration, le cadre et l'état de la gouvernance ainsi que les enjeux et défis. Il présente ensuite les résultats de l'exploitation des données collectées auprès d'un échantillon de 26 organisations représentatives de la société civile en termes de profils, de missions, de dynamique organisationnelle, de capacités financières et techniques, de zones, périmètres et thématiques d'intervention ainsi que les difficultés rencontrées et en fin,

¹ Les organisations de la société civile sont définies : "...Comme toute organisation, formelle ou informelle et qui ne fait pas partie de l'appareil gouvernemental, ne distribue pas de bénéfices à ses administrateurs ou opérateurs, qui est autonome et dans laquelle la participation est une question de choix. Les organisations qui œuvrent au service de leurs membres ainsi que celles orientées vers le service public sont visées.





l'état du dialogue avec les autorités et les besoins d'accompagnement des OSC. Le croisement des données d'enquête avec celles de la revue documentaire (données secondaires), permettant de généraliser certaines informations et étayer l'analyse, au-delà de l'échantillon enquêté.

I.- CONTEXTE:

Le Sénégal, de par sa position géographique et son histoire, est un grand carrefour de mobilités, de brassage et d'intégration de peuples d'horizons divers, ce qui lui vaut son appellation de « Pays de la TERANGA²». Il est concernée par une certaine tradition de la migration, laquelle s'inscrit dans un système de pratiques sociales (nomadisme, migrations saisonnières; pèlerinage).

L'immigration est dominée par les pays limitrophes et notamment la Guinée (43%), le Mali (10%), la Gambie (7%) et la Guinée-Bissau (6%). Ces quatre pays représentent 66% de la population étrangère, la Mauritanie, autre pays limitrophe, se distingue par l'importance de ses ressortissants parmi les réfugiés au Sénégal (94% des effectifs) selon les données fournies par le HCR (Migration au Sénégal - Profil National 2018).

L'émigration internationale se caractérise principalement par des flux sus-sud essentiellement dirigés vers les pays de la sous-région ouest-africaine qui se sont élargis vers certains pays de l'Afrique centrale et du sud (Gabon, Congo, Afrique du Sud). Les flux vers des pays du nord sont orientés vers l'Europe et de l'Amérique. Selon les données du dernier recensement général de la population de 2013, on constate que les 10 premiers pays de destination des Sénégalais se répartissent entre l'Europe occidentale (France, Italie, Espagne), l'Afrique de l'Ouest (Mauritanie, Gambie, Côte d'Ivoire, Mali), l'Afrique Centrale (Gabon, Congo) et l'Afrique du Nord (Maroc).

La migration de retour constitue une variable mal connue, du fait de l'absence de données. Faute d'un système d'enregistrement centralisé des migrants de retour l'on ne peut déterminer leur nombre exact et leur profil sociodémographique et économique, ce qui impacte négativement le suivi, l'accompagnement et la création de projet de réinsertion.

Toutefois, le Sénégal dispose de beau coup de réalisations qui constituent des acquis dans la mise en œuvre de l'approche « Migration et Développement ». Beau coup d'actions et de projets individuels, familiaux et communautaires dans des domaines essentiel comme la santé, l'accès à l'eau, l'éducation, ont été développés ou sont en cours dans les régions et localités d'origine de migrants et d'organisations des diasporas. Les actions de mobilisation et de transfert des ressources de la diaspora permettent ainsi, de mettre en œuvre de nouvelles approches de développement au niveau local (zones d'émigration) et même au niveau central, de la prise de décision politique.

C'est dans ce contexte qu'une lettre de politique sectorielle avait été élaborée en 2006 et réactualisée en 2011 avec la création en 2013 d'une Direction Générale des Sénégalais de l'Extérieur (DGSE) au sein du Ministère des Affaires Etrangères, chargée de mettre en œuvre une stratégie axée sur la territorialisation de la gouvernance de la migration. Depuis, le gouvernement a engagé un processus de formulation d'une politique nationale en vue de favoriser la prise en compte de la variable migratoire dans les priorités de développement.

-

² Mot wolof qui signifie « hospitalité »





1.1. Le Sénégal : Statut et dynamique migratoires

L'établissement des populations s'est opéré par étapes successives et selon les processus d'expansion économique, socio-culturelle, religieuse ou de conquêtes de pouvoir. Les dynamiques migratoires y ont une longue tradition marquée par trois phases : la période coloniale, la période postcoloniale et la période actuelle. Même si l'intérêt se porte surtout sur les migrations internationales, il y'a des migrations internes qui convergent vers la capitale et des grand centre urbain comme Mbour et Touba. Ces migrations ont abouti à la concentration humaine dans l'agglomération dakaroise avec 1/3 de la population totale dans 0,3% du territoire national. Quant aux migrations internationales, elles se déroulent pour l'essentiel en Afrique.

L'émigration internationale d'abord vers l'Europe et l'Amérique, s'est ensuite généralisée pour toucher tous les continents et toutes les couches de la population active. Elle est aujourd'hui, alimentée par des passeurs qui en ont fait une activité lucrative avec de nouvelles destinations comme le Liban et les pays du Golf comme l'Arabie Saoudite, les Emirats et Qatar.

Selon les profils et données disponibles, le pays apparaît de plus en plus comme un pays à la fois de départ, de transit et de destination de migrants. Cependant, malgré qu'il manque des statistiques actuelles et fiables, l'on retient qu'il compte un nombre important (pas encore connu avec précision) de ses filles et fils dans la diaspora. Des chiffres fournis par le Haut-Commissariat aux Réfugiés (HCR) de l'Organisation des Nations-Unies (ONU) révèlent qu'au 31 décembre 2017, étaient présents au Sénégal : 14.655 réfugiés (dont 51% de femmes) et 3.376 individus demandeurs d'asile dont 2.139 hommes (63%) pour 1.237 femmes (37%). (ANSD- Profil national Migratoire 2018).

1.2. Une liberté de circulation mise à mal

Même si la libre circulation des personnes est consacrée dans les cadres régionaux et sous régionaux de l'Union africaine (UA) et de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Sénégal comme les autres états africains ont du mal à lui donner une réalité. Plusieurs entraves existent encore et créent des difficultés de circulation même entre pays voisins comme le Sénégal, la Gambie et le Mali avec des cas de violations des droits personnes en mobilité. Celles-ci ont été renforcées par les accords des pays avec ceux de l'union européenne, dans le cadre du FRONTEX.

Au niveau ouest-africain, il est important de noter que la migration de main d'œuvre a été facilitée par l'intégration économique régionale avec la création de la CEDEAO en 1975, adossée à 3 protocoles clés sur la liberté de circulation, le droit de résidence et le droit d'établissement.

Au niveau extra-africain ou international, l'on note de nouvelles destinations hormis l'Europe, qui sont en train d'apparaître comme les pays du Golfe et du Moyen Orient ainsi que l'Asie et l'Amérique Latine.

1.3. Une diversification des profils migratoires et des catégories de migrants

Les caractéristiques socio démographiques des migrants montrent qu'ils sont de tous les sexes et de tous les âges avec des personnes à mobilité réduite (personnes handicapées) qui sont souvent impliquées. Essentiellement ce sont les jeunes et les hommes qui sont majoritaires dans les nouveaux flux migratoires. Toutefois, on assiste à une féminisation des flux migratoires y compris des mineurs non accompagnés. Selon le dernier profil migratoire, les dynamiques de migration interne et internationale sont aussi marquées par une participation accrue des femmes.





Au niveau interne, la propension à émigrer ne présente pas de différence significative par rapport au sexe selon les données du recensement de 2013. Mais on note une tendance plus importante des jeunes filles à migrer par rapport aux jeunes garçons, notamment dans les tranches d'âge comprises entre 15 et 29 ans. Au niveau international, la présence des femmes est de l'ordre de 17% parmi les Sénégalais ayant émigré vers l'étranger entre 2008 et 2012 (ANSD, 2014).

1.4. Des causes profondes et multiples des migrations

La migration et la mobilité sont inhérentes à la nature humaine et consacrées en tant que droit fondamental dans le cadre international des droits humains. Quant à la propension à émigrer, elle relève de différents facteurs conjuguant les dimensions économiques et environnementales. Les périodes de sécheresse successives des années 1970 et les crises agricoles qui en ont résulté, semblent avoir joué un rôle primordial (Sall et al. 2011).

La migration résulte ainsi d'une combinaison de plusieurs facteurs économiques, sociaux politiques et environnementaux. Du fait de la succession de crises depuis les années 1980, des cas de réussite socio-économique avérée de certains migrants et le durcissement des conditions d'une migration régulière (renforcement de la politique sécuritaire et de la gestion des frontières des pays d'accueil notamment européens), on a assisté plus tard, au milieu des années 2000, à des vagues de jeunes migrants tentant l'aventure d'une émigration dite « irrégulière » par le désert du Sahara ou par des pirogues via les îles Canaries vers l'Espagne et l'Europe en général.

Ce phénomène du « Barça ou Barzakh³ » a causé de nombreuses pertes en vie humaines avec plusieurs milliers de jeunes qui sont morts dans les eaux de la méditerranée et le désert du Sahara.

1.5. Les possibilités de migration légale de travail sont de plus en plus restreintes

Cette situation a pour effet une fragilisation de la situation des travailleurs migrants et une vulnérabilité croissante des droits fondamentaux sur des routes migratoires de plus en plus dangereuses. D'où l'enjeu du renforcement des cadres juridiques nationaux et internationaux pour des systèmes de protection des droits du travail et des droits humains en général, pour résoudre les discriminations auxquelles les personnes migrantes ou en mobilité sont confrontées.

1.6. Le manque d'opportunités d'insertion économique et l'image positive de la migration véhiculée par les proches continuent à pousser les jeunes à la migration

Le durcissement des procédures d'octroi de visas et le chômage des jeunes, ont contribué à ouvrir la voie vers l'émigration dite « irrégulière » qui est devenue une préoccupation majeure à cause des drames qu'elle occasionne le long du désert et au large de la mer Méditerranée.

Même s'il est difficile voire impossible de fournir des chiffres exacts, cette forme d'émigration qualifiée de « clandestine » par beaucoup d'acteurs y compris certains de la société civile, a connu une recrudescence depuis 2018 avec des vagues d'arrestations même durant la pandémie de Covid 19. Cette situation a d'ailleurs, emmené le gouvernement, sous la coordination du Ministère de l'Intérieur, à mettre en place le Comité Interministériel de Lutte contre l'Émigration Clandestine (CILEC) en mai 2021. Ceci, en vue de trouver des solutions pour l'éradication de ce phénomène par une nouvelle approche plus inclusive (en

³ Barcelone ou la mort en wolof





impliquant d'autres secteurs à côté de la sécurité) et s'articulant autour d'une stratégie multisectorielle et multi-acteurs de prévention et de lutte.

Malgré d'énormes efforts de sensibilisation de la société civile et des médias particulièrement selon une approche insuffisamment ou non centrée sur les droits humains, les phénomènes de l'émigration dite « irrégulière », de trafic de migrants et de traite des personnes, ont connu une grande ampleur selon les OSC et la presse qui traitent de ces questions au quotidien.

Le dernier profil migratoire du Sénégal publié par l'ANSD et l'OIM en 2018, constate également une recrudescence des migrations dites « irrégulières » vers l'Espagne par la voie maritime. Alors que, le manque d'opportunités économiques et l'image positive de la migration véhiculée par les proches, continuent à pousser les jeunes à la migration irrégulière ». (IOM « Research Brief - New Migration Dynamics In Senegal: Understanding The Reactivation Of The Western African Route », octobre 2019).

1.7. Un éparpillement des responsabilités institutionnelles

La gouvernance migratoire implique une pluralité de structures ministérielles et agences gouvernementales en fonction des secteurs concernés : contrôle des frontières, politique intérieure, politique étrangère, coopération bilatérale, coopération multilatérale, coopération décentralisée, aide au développement, engagement de la diaspora. Chacune de ces structures gérant un aspect de la migration sans coordination avec les autres.

1.8. L'absence d'une politique nationale intégrée de la migration a longtemps constitué le talon d'Achille de sa gouvernance

L'absence d'un cadre national d'intervention avec l'adoption d'une politique nationale migratoire ne permet pas d'opérationnaliser la stratégie de territorialisation de la migration. Cette situation explique la pléthore d'actions, de projets et de mesures conjoncturels développés par le gouvernement et les OSC pour juguler la crise migratoire. Ce qui fait que, malgré une augmentation exponentielle des financements des projets et programmes de lutte contre l'émigration irrégulière, les résultats sont mitigés et le phénomène continue de prendre de l'importance.

1.9. Un état qui semble monnayer le droit et le désir de mobilité de ses citoyens contre des financements de son développement.

Depuis la conférence ministérielle euro-africaine «migration et développement » de juillet 2006,il a été noté un raidissement dans la politique migratoire européenne et la signature d'accords de «gestion concertée des flux migratoires » avec la France (2006), l'Espagne (2006) et l'Italie (2007). Le principal mécanisme de cette «gestion concertée» étant le renforcement du contrôle des frontières européennes par l'intermédiaire de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX), adossé à un fonds pour le financement de programmes.

L'essentiel des projets appuyés par les partenaires notamment du Fonds Fiduciaire d'Urgence de l'union européenne (FFU), sont orientés vers une tentative de dépréciation et de discréditation de l'émigration. Selon le rapport de l'étude —bilan sur les projets et programmes migratoires au Sénégal, les projets et programmes mis en œuvre sur la période 2005 — 2019 se focalisent presque exclusivement sur la régulation de l'émigration dite irrégulière en dissuadant les départs et en favorisant les retours, qui sont les principaux piliers de la politique migratoire européenne. La migration interne comme la migration sous régionale ne





sont guère prise en compte.

Des flux financiers de plus de 200 milliards de Francs CFA (environ 305 millions d'euros) ont été investis dans la migration avec comme objectif principaux de limiter les départs, de contrôler les frontières et d'améliorer les conditions de vie dans les zones de départs, Tous ces flux financiers n'ont abouti qu'à des résultats mitigés et ont été gérés par des agences de coopération européenne (AFD, AECID ; Coopération italienne, coopération Belge...) et destinés surtout à leurs ONG au détriment des OSC locales.

Cette situation soulève plusieurs questions liées à l'implication des acteurs directs sur le terrain (OSC sénégalaises, élus locaux, migrants..) dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies. Les organisations de la société civile, en particulier les associations de migrants, ont dénoncé les difficultés rencontrées pour accéder aux financements. Plusieurs responsables d'associations ont déploré le fait que les financements de la migration profitent plus aux ONG internationales, et en particulier européennes, qu'aux associations et populations locales.

1.10. Un secteur qui contribue pour près de 13% du produit intérieur brut et qui devrait bénéficier d'une attention plus soutenue des pouvoirs publics

La migration recouvre plusieurs enjeux et joue un rôle crucial pour l'économie nationale et pour la vie quotidienne des familles. Les envois de la diaspora sénégalaise ont contribué à hausser significativement la part des transferts dans le PIB du pays de 8,6% en 2007 à 12,1% en 2017 selon l'ANSD et l'OIM. (Migration au Sénégal – Profil Migratoire 2018).

C'est pourquoi, selon plusieurs acteurs, il est temps pour le Sénégal de mieux assumer son quadruple statut de pays de départ, de transit, d'accueil et de retour mais surtout de porter un leadership plus affirmé sur les questions migratoires en Afrique de l'Ouest, voire sur le continent. Ce leadership doit être le fruit d'actions politiques et d'initiatives concourant à une meilleure gouvernance migratoire et sous-tendu par des dispositifs suffisamment novateurs pour permettre de conférer aux migrations une importance à la hauteur des multiples enjeux qui leur sont intrinsèquement liés.

1.11. Le Sénégal devrait adopter un cadre de gouvernance migratoire axé sur les enjeux les plus cruciaux de l'heure mais surtout arrimé à ses intérêts et priorités.

En dépit d'un intérêt croissant que le Sénégal porte aux questions de migration et développement avec la diaspora érigée en 15éme région et l'élection en 2017, de députés des sénégalais de l'extérieur à l'Assemblée nationale, la gouvernance de la migration connaît encore beaucoup de faiblesses. Le pays ne dispose pas encore d'une politique nationale de migration comme cadre de référence de l'ensemble des actions, projets et programmes que les différents acteurs mettent en œuvre autour d'une vision et des orientations stratégiques élaborées de manière inclusive et consensuelle.

Malgré le cadre juridique, stratégique et technique mis en place, plusieurs mécanismes qui y sont prévus pour garantir une meilleure gouvernance de la migration, sont faiblement opérationnels ou ne le sont pas du tout. C'est le cas du Cadre national de concertation et de Dialogue (CNCD). L'état devrait réactualiser le cadre de gouvernance de la migration par une meilleure connaissance des dynamiques migratoires pour





des politiques et programmes inclusifs et articulés fondamentalement, autour des problèmes et réalités des migrants sénégalais, des candidats à l'émigration et des immigrés au Sénégal.

II. PROFIL DES OSC

2.1. Une diversité des OSC intervenant autour des enjeux migration et développement :

En terme de typologie, les 26 organisations interviewées et retenues dans la base de données, pourraient être classées dans 8 catégories que sont : les Organisations et ONG de Défense des Droits Humains ; les Organisations d'Appui aux Migrants ; les Organisations de la Diaspora, les Organisations de Migrants-Réfugiés-Apatrides - Demandeurs d'Asile et Personnes Déplacées ; les syndicats; les Associations de professionnels ; les Organisations de Migrants de Retour et les ONG d'appui au Développement

Tableau 1 : Répartition des OSC interviewées :

N°	Types/Catégories	OSC	Nombre		
1	Organisations et ONG de Défense des Droits	RADDHO, AMESTY Sénégal	2		
	Humains				
2	Organisations d'Appui aux Migrants	CARITAS-PARI, SAMA CHANCE	2		
3	Organisations de la Diaspora	AHGE	2		
4	Organisations de Migrants- Réfugiés- Apatrides -	CORMS, AMB, ADB et AFERDAS	4		
	Demandeurs d'Asile et Personnes Déplacées				
5	Syndicats et Organisations de Défense des droits	CNTS, CARISM	2		
	des Travailleurs migrants				
6	Organisations de professionnels	Académie Banlieue Culture ABC, IPAR, AJMS	3		
7	Organisations de Migrants de Retour	AMRF, ASSER	2		
8	réseaux/Associations et ONG d'appui au	USE, Enda Diapol, Enda lead, MIGDEV, PAALAE,	9		
	Développement	FSS, AMLD, DIADEM, FADERMA, ACTION AID			
		Sénégal			
TOTAL					

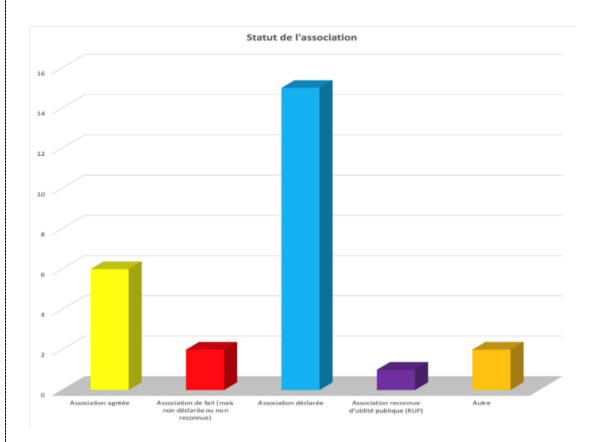
2.2. Historique et statuts administratifs des OSC

a) Statut administratif des associations :

Statut	Nbre	%
Association agréée	6	23%
Association de fait (mais non déclarée ou non reconnue)	2	8%
Association déclarée	15	57%
Association reconnue d'utilité publique (RUP)	1	4%
Autre	2	8%







Sur un total de vingt-six (26) associations dont la plus âgée a été créée en 1969, la majeur partie des associations sont déclarées et dispose de reconnaissance juridique. Au Total, 57% soit quinze (15) ont été déclarées avec, 23% (soit 06 organisations) disposant d'un agrément d'ONG. Seulement 8% sont des associations de fait (mais non déclarée ou non reconnue). Une (01) association reconnue d'utilité publique (RUP) ... Parmi celles-ci on distingue des organisations de 1^{er} niveau (organisation communautaire de base), des organisations de 2éme niveau (associations nationales, ONG et syndicats) et des organisations de 3éme niveau (Comité, fédération).

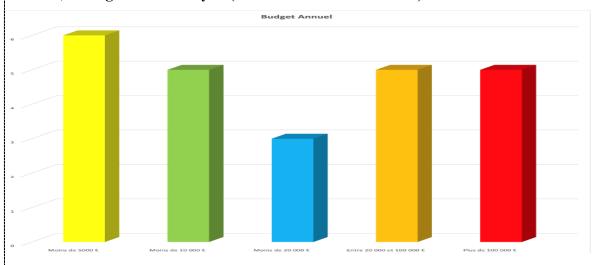
Les populations ont une longue tradition associative avec un environnement socio politique favorable à la liberté d'association qui a connu dernièrement, des durcissements avec l'application du Décret 2015-145 du 4 février 2015 (pour les ONG). Les difficultés engendrées par l'application de ce décret se traduisent par des lourdeurs administratives dans l'analyse et l'approbation des plans d'investissement des ONG, des difficultés de suivi de ces plans d'investissements par les services déconcentrés de l'Etat, ainsi que des contraintes liées aux exigences de traçabilité des ressources financières. Cela a conduit à certaines restrictions d'exercice des libertés et d'accès à l'information avec des OSC notamment celles qui interviennent dans le débat public, qui subissent des menaces de retrait de récépissé ou des convocations de leurs responsables, suite à des déclarations et des prises de position publique sur l'actualité ou sur des questions spécifiques. C'est le cas de l'ONG ENDA Lead en 2018 et du responsable de l'ONG Horizons Sans Frontières qui a été arrêté le 15 janvier 2020 et inculpé pour diffusion de fausses nouvelles après une sortie médiatique sur le financement consacré à des projets dans la migration.





2.3. Budget Annuel moyen et Sources de financement

a) Budget annuel moyen (fonctionnement et activités):



Des OSC caractérisées par de faibles capacités financières :

Au total, 14 organisations soit 53.8% ont un budget annuel moyen inférieur à 20 000 euros. Six (06) organisations ont un budget de moins de 5000 euros ; Cinq (05) moins de 10.000 euros, trois (03) ont moins de 20.000 euros par an, cinq (05) ont entre 20 000 et 100.000 euros et cinq (05) ont un budget dépassant 100.000 euros.

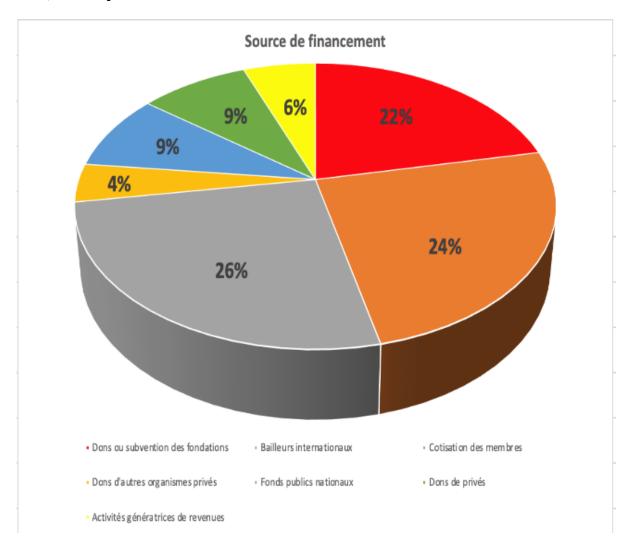
Il faut noter que pour certaines des OSC qui ne travaillent pas que sur les enjeux migration et développement, les budgets sont globaux et ne donnent pas une visibilité sur la part affectée à la thématique de la migration. Il serait intéressant d'avoir une estimation des budgets mobilisés et consacrés à des projets ou actions autour des enjeux migration et développement.

Même si certaines OSC ont des capacités financières assez importante, d'autres ont des difficultés de mobilisations de budget pour leur fonctionnement et la mise en œuvre de leurs activités. Elles sont globalement confrontées à d'énormes difficultés pour mobiliser les ressources nécessaires pour le financement durable de leurs activités et leur fonctionnement. Des contraintes administratives et techniques pèsent sur de nombreuses OSC, notamment celles moins expérimentées et manquant de ressources humaines.





b) Principales sources de financement ces 10 dernières années:

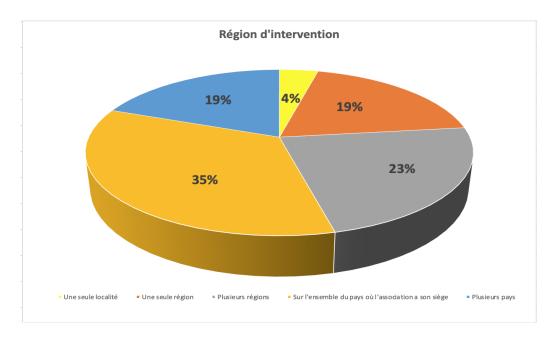


Les sources de financement sont assez diversifiées et non exclusives, avec seulement 4% des organisations ayant recours à des activités génératrices de revenus et seulement 69% ayant institué des cotisations des membres parmi leurs sources de financement. Cette situation combinée au faible accès des OSC au fonds publics, nationaux (Seulement 6%), expliquerai entre autres, les principales difficultés des OSC que sont la mobilisation et le financement durable de leurs activités ; la mobilisation de ressources propres ; leur faible autonomie financière et leur dépendance aux financements extérieurs. Celles-ci développent des stratégies d'adaptation/survie qui déterminent les agendas et thématiques de travail sur la migration et même de nouvelles formes de structuration en plateforme ou réseau (organisations de 2éme et de 3éme niveaux) qui n'apportent pas toujours l'efficacité recherchée dans l'action.





2.4. Zone d'intervention:



Une bonne couverture de l'ensemble du territoire est assurée à travers les activités des OSC dont 6 seulement interviennent dans une seule localité et une seule région. La majorité des OSC interviennent dans les 14 régions et 5 d'entre elles interviennent même, dans d'autres pays notamment la Mauritanie, le Mali, le Niger avec souvent des programmes multi-pays. La thématique de la migration ayant mobilisé beaucoup de financements notamment depuis la période 2005 -2088, les OSC ont investi de nouvelles régions d'intervention ciblées par les bailleurs de fonds en particulier, sur la thématique de l'émigration dite irrégulière qui attire beaucoup d'organisation à travers des activités de sensibilisation.

2.5. Partenariat et Réseautage

Vingt-trois (23) OSC soit 88% d'entre elles appartiennent à un réseau d'associations tel que le REMIDEV, le CONGAD, Enda Tiers-Monde, MIGRAFRIQUE, Réseau Syndical Migrations Méditerranéennes Sub-Sahariennes (RSMMS); Réseau Syndical Africain sur la Migration (RSAM); Alliance Internationale pour les Migrations... Ces cadres leurs permettent de : (i) réunir des compétences complémentaires, (ii) élargir leurs champs d'action (domaines ou régions spécifiques), (iii) obtenir des financements des partenaires techniques et financiers.

Seulement 12% des OSC interviewées n'appartiennent pas un réseau car elles ont une mauvaise perception sur ces réseaux qu'elles estiment phagocyter et concurrencer leurs membres pour l'accès aux financements, les problèmes de communication et d'informations.

Les OSC intervenant dans la migration entretiennent des partenariats dynamiques entre elles. Cette tendance a facilité la création de consortium qui est devenue une nouvelle modalité de partenariat et de mise en œuvre de projets, encouragée par les bailleurs de fonds. Cette dynamique de partenariat *le plus souvent informelle (n'étant pas inscrit dans un cadre formel)* est développée en direction des institutions telles que l'Assemblée Nationale, le Conseil Economique Social et Environnemental, les collectivités territoriales et d'autres réseaux de la société civile intervenant sur les enjeux migration et développement.





Ces partenariats étant le plus souvent portés par des individus à l'intérieur de ces institutions ne permettent pas d'assurer un suivi et une durabilité des actions menées dans ce cadre.

2.6. Une participation à l'agenda national, régional et global de la migration.

Les OSC ont marqué leur présence à des temps forts dédiés aux migrations dans les 10 dernières années. Les évènements majeurs ou processus sur la migration auxquels les OSC ont participé sont :

- Journée Internationale des Migrants (JIM) 18 décembre ;
- Rencontres internationales sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (Marrakech 2018, Dakar 2021);
- Journée Mondiale des Réfugiés (JMR) ;
- Processus d'élaboration et de validation technique de la politique nationale migratoire.

Une participation et une présence actives dans l'agenda de la migration aux niveaux national, régional et global : A l'exception d'une OSC de la diaspora, toutes les autres organisations ont déclaré avoir participé à au moins une édition de la Journée Internationale des Migrants. D'autres temps forts dédiés aux migrations tels que la conférence africaine de Rabat en 2018, le Forum mondial sur la migration et le développement (FMMD) Berlin 2017; Dialogues Euro -africain de Rabat ; Africa Europe Development Platform (ADEPT) Dakar 2017 ;

2.7. Les domaines d'interventions (thèmes) des OSC

Les thématiques de la migration couvertes par les interventions des OSC sont :

- Protection et promotion des droits des migrants ;
- Accueil Orientation Accompagnement des migrants ;
- Assistance (administratif et juridique);
- Appui à la réinsertion socioéconomique des migrants et des membres de leurs familles,
- Sensibilisation sur la migration irrégulière ;
- Libre circulation des personnes et des biens ;
- Migration de retour;
- Protection et promotion des droits des Travailleurs migrants et de leurs familles ;

2.8. Difficultés rencontrées par les OSC

Les difficultés suivantes sont répertoriées :

- Le problème global de budget
- Le problème de fonctionnement de l'Association
- La Difficulté dans le montage de projets

Au total, 25 OSC ont déclaré rencontrer des problèmes dans les 3 domaines proposés avec des difficultés liées à la mobilisation des budgets (difficultés d'accès aux financements des bailleurs, faible mobilisation de ressources propres/cotisations, absence d'appui institutionnel pour le fonctionnement des associations), au manque de ressources humaines (Manque de qualification de certain personnel, souvent bénévole). Des problèmes de fonctionnement des associations avec la faible mobilisation et disponibilité des membres, le manque de moyens logistiques et matériels (certaines associations ne disposant pas de siège fonctionnel, ni de moyens logistique).





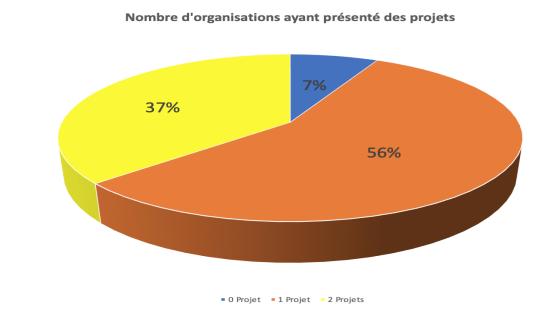
2.9. Domaines de formation souhaitée

- Gestion et développement organisationnel
- Montage et gestion de projet
- Mobilisation des ressources
- Techniques de plaidoyer
- Gestion administrative et financière
- Cadre législatif et règlementaire
- Accompagnement psychosocial
- Droit international et de migration

La Gestion et le développement organisationnel, la mobilisation des ressources et la gestion de projet (Montage, Exécution, suivi évaluation) ont été identifiées comme besoin prioritaires par les participants à de l'atelier de restitution.

2.10. Projets mis en œuvre et partagés par les OSC

En général, les OSC ont été actives ces 10 dernières années, sur les enjeux migration et développement à travers la mise en œuvre de projets sur financement des bailleurs de fonds. Ainsi, 93% des OSC sont intervenues dans les thèmes liés à la sensibilisation sur l'émigration dite irrégulière; sur la migration de retour, sur l'accueil et l'orientation des migrants de retour; la réinsertion socioéconomique des migrants; la protection et la promotion des droits de personnes en mobilité et leurs familles; les droits des travailleurs migrants; la formation/renforcement des capacités des acteurs...







III. ETAT DU DIALOGUE AVEC LES AUTORITES NATIONALES ET LOCALES ET BESOIN EN ACCOMPAGNEMENT DES OSC

3.1.Qualité du dialogue



Globalement les OSC collaborent avec les autorités à tous les niveaux et estiment que la qualité du dialogue est moyenne à bonne respectivement pour 42% et 38%. Seul 8% considère comme très bonne, la qualité du dialogue entre OSC et autorités sur les enjeux migration et développement. Ceci peut s'expliquer par le fait que de manière générale toutes les OSC sont dans des partenariats avec les autorités du gouvernement et des élus nationaux comme locaux, avec qui elles partagent des informations.

Ces partenariats qui sont encore informels (non inscrit et signé dans un cadre formel) emmènent les autorités à inviter les OSC à plusieurs cadres et même souvent, à les consulter sur des questions liées à la gouvernance de la migration. Même si les OSC sont invitées dans des espaces et cadres de dialogue, elles affirment avoir peu d'influence sur les orientations et sur les processus de décisions. Certaines OSC du fait de leur leadership, leurs compétences distinctive et de leur positionnement sur des enjeux spécifiques, sont associées à des processus et consultées par les autorités sur certaines questions essentielles.

Les OSC affichent dans leurs interventions une forte demande de participation à la gestion des affaires publiques. Leur participation au dialogue sur les enjeux migration et développement dans les différents cadres aux niveaux local, départemental, régional et national, n'a pas encore permis d'influencer fondamentalement, les orientations et options stratégiques du gouvernement en ce qui concerne la migration. Les OSC sont de plus en plus actives dans les cadres et espaces de dialogue et de concertation pour influencer les décideurs vers des politiques publiques inclusives et équitables. C'est dans ce cadre que s'inscrit le dialogue entre les OSC et les autorités autour des enjeux migration et développement qui implique quatre processus évolutif qui le nourrissent et que l'on désigne de façon générique sous le terme « participation ».





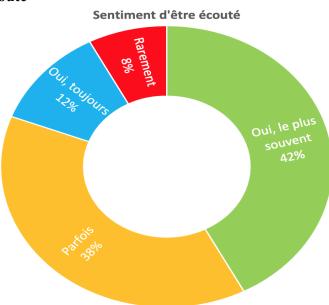
La qualité du dialogue s'apprécie à travers les différents niveaux de participation, de responsabilité et de prise en compte des préoccupations des OSC dans le processus de prise de décision. Dès lors, le partage d'informations ne constitue qu'une première étape dans le processus de dialogue devant conduire à des consultations, des concertations pour la co décision et même, la co action qui en sont les étapes progressives et ultimes. Dans cette perspective, les OSC considèrent qu'il y'a encore des gaps à combler en termes de structuration, de capacités de propositions et de négociation, pour la valorisation de leur potentiel d'innovations et d'influence pour des politiques et stratégies efficace de migration et développement.

3.2. Espace d'expression des OSC



Le dialogue entre OSC et autorités sur les politiques publiques n'est pas un fait nouveau, ses modalités et sa qualité varient selon les secteurs, niveaux et acteurs impliqués.

3.3. Sentiment d'être écouté



Globalement les OSC ont le sentiment d'être écoutées par les autorités qui prennent en compte quelques fois leurs préoccupations et propositions. Les capacités d'influence notamment de lobbying et le leadership





des responsables, semblent faire la différence avec certaines OSC souvent conviées à des rencontres pour discuter de questions politiques et stratégiques.

Absence de dialogue structuré et équilibré dans un cadre institutionnalisé: Le gouvernement est conscient de la nécessité d'impliquer les acteurs notamment les OSC dans la gouvernance de la migration mais n'a toujours pas institutionnalisé le cadre multi sectoriel et multi acteurs qui devrait servir de cadre de concertation et de synergie pour des interventions cohérentes et efficaces. Le cadre national de dialogue et de concertation qui est mis en place n'est toujours pas fonctionnel.

Dans cette situation, les OSC sont dans des processus ponctuels de dialogue à toutes les échelles d'intervention, pour apporter leur contribution à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des stratégies locales et nationales sur la migration. Au plan technique, ils interagissent de manière indifférenciée avec les structures et institutions locales et nationales sans oublier les cadres dans lesquels la société civile convie les autorités à des réflexions sur des enjeux et défis de la migration.

Au niveau national, le gouvernement reste maître à bord et fixe les calendriers et les échéances : C'est toujours le gouvernement qui convie les acteurs au dialogue et en détermine les sujets et les moments. Face à cette situation, les OSC doivent se doter d'un mécanisme transparent de représentation et être pro actives en développant des capacités d'anticipation et d'élaboration de position sur les enjeux et les sujets de dialogue. Elles peuvent aussi mettre à profit certaines occasions, pour convier les acteurs (gouvernement, parlement ; élus territoriaux, partenaires techniques et financiers,) à des cadre de dialogue et d'échanges sur des enjeux de migration et développement pour dégager des orientations et agir ensemble pour la prise en charge de certains défis.

Pour être dans un réel processus de dialogue (concertation et négociation), il est souvent nécessaire d'élargir les calendriers puisque l'état a souvent tendance à soumettre aux OSC, des propositions sur lesquelles il leur demande de réagir en quelques jours alors que la complexité des questions de migration nécessite une expertise à réunir et des délais afin d'avoir une bonne compréhension et une harmonisation et appropriation des propositions.

Dans ce cadre, pour préparer leurs propositions et leurs argumentaires, les OSC s'appuient sur des ressources à leur disposition (expertise interne), sur un consortium impliquant les think tank ou les universités ou font recours à des consultants externes avec la question de l'autonomie et de l'indépendance de positionnement qui peut se poser.

En termes d'inclusion et de contenu du dialogue, les OSC estiment que le dialogue est à renforcer à tous les niveaux en impliquant tous les acteurs notamment les organisations sociales comme les syndicats qui s'occupent de la protection et de l'accompagnement des migrants travailleurs et de leurs familles. Le contenu du dialogue est défini de manière unilatérale par le gouvernement qui ne prend pas en compte les préoccupations des syndicats et de la société civile sur les questions essentielles telles que la ratification des conventions 97, 143 et 189 sur les droits des travailleurs migrants et de leurs familles.

Le niveau territorial quasi absent du dialogue : les rares cadres et espaces de dialogue sont au niveau national alors que le dialogue devrait partir du niveau local pour une meilleure compréhension des problématiques des flux migratoires en passant par le niveau régional, ce qui permettra d'alimenter le dialogue au niveau national avec des informations et données qui doivent alimenter les politiques publiques intégrant les préoccupations et points de vues de la société civile. Les collectivités territoriales étant les portes d'entrée du développement, des cadres de concertation et de dialogue sur les enjeux migration et développement, devraient être institués et animés par les acteurs territoriaux en lien avec les organisations des diasporas.





Parmi les acteurs du dialogue, on occulte souvent les médias qui ont un rôle important à jouer malheureusement, les contenus révèlent une faible diversité dans les narratifs qui sont d'ailleurs dominés par la migration dit irrégulière.

Quelques facteurs de succès ont été relevés notamment la forte tendance des OSC à se regrouper en plateforme, réseaux ou en collectifs thématiques ou globaux. Ces espaces de partage, de réflexion et de synergie entre les OSC, se positionnent aussi, comme un catalyseur des processus de réflexion et de plaidoyer pour des changements dans la gouvernance de la migration notamment dans la promotion, la protection et la défense des droits des migrants et des membres de leurs familles.

Des efforts de territorialisation de la gouvernance de la migration :

Au niveau régional et local, les OSC suscitent et participent à des cadres de dialogue impliquant les autorités régionales et locales. Cependant ces cadres survivent rarement aux projets qui les mettent en place pour le suivi et l'appropriation des interventions par les bénéficiaires que sont les populations et les collectivités territoriales. La mise en place des Bureaux d'Accueil, d'Orientation et de Suivi (BAOS) dans les régions et la désignation de points focaux dans les départements, devrait promouvoir le dialogue entre les OSC et les autorités et l'intégration de la migration dans les plans locaux de développement, sont des marques significatives des efforts de territorialisation de la gouvernance de la migration.

Dans cet optique, les cadres de concertation et de dialogue qui sont en train d'être lancés et renforcés en vue d'une harmonisation des interventions et une capitalisation des expériences réussies, pourraient impulser le dialogue entre les acteurs territoriaux autour des problématiques de chaque région et département tout en rendant fonctionnel le cadre national de dialogue et de concertation.

Malgré la multiplication des initiatives, le renforcement des capacités des structures de l'état et des OSC, reste une priorité. Il s'agit dans le cadre des activités du projet CRPM, de s'accorder avec l'état, sur comment il doit aborder les OSC pour garder ses prérogatives tout en ayant impliquant et en valorisant les compétences de ces dernières. Le processus de dialogue optimal à travers une contractualisation des relations, par le biais de la mise en œuvre de programmes concertés, pourrait renforcer l'efficacité d'un programme ou d'une politique nationale de migration.

3.4. Besoins d'accompagnement des OSC

La participation au dialogue n'étant pas une fin mais plutôt un moyen pour les OSC de remplir une de leur mission associative de contribution à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi évaluation des politiques de migration, les OSC ont besoin d'accompagnement pour renforcer leurs capacités d'action et d'influence.

Celles-ci se traduisent dans les capacités d'élaboration et de conduite de projets mais aussi de réflexion, d'analyse et de propositions portées par des représentants crédibles et légitimes aux yeux des populations et des organisations qu'ils prétendent représenter.

Pour améliorer la qualité du dialogue avec les autorités, les OSC doivent veiller à rassembler un certains nombres de facteurs de réussites que sont :

- une bonne structuration aux niveaux local, régional, national et global
- des leaders et des membres engagés et bien formés,
- une bonne méthodologie de travail,
- des mécanismes transparents de représentation et de redevabilité,
- des ressources financières et humaines disponibles





Dans cette optique, les OSC ont besoin d'être accompagnées dans le renforcement de leur niveau de structuration, des capacités organisationnelles, techniques et financières, de la transparence et de la redevabilité vis à vis de la base, du leadership et des mécanismes de communication et de rapportage de leurs interventions.

En particulier, les OSC insistent sur l'accompagnement de la société civile par le secteur de la recherche. Le constat partagé par les différentes OSC rencontrées sur la faible production de connaissances et de données probantes pour alimenter le dialogue avec les autorités, recommande des partenariats stratégiques entre les institutions de recherche et les acteurs de la société civile.

Nonobstant, les travaux de recherches qui se sont multipliés ces dernières années sur les thématiques de la migration, les résultats ne sont pas toujours connus des acteurs de la Société Civile qui pourraient s'en approprier pour construire leurs demandes de plaidoyer et mieux se positionner durant le dialogue au niveau national, régional et international, sur des enjeux et défis pour des changements structurels et une meilleure gouvernance de la migration.

Quelques recommandations pour améliorer le dialogue autour des enjeux migration et développement :

- Impliquer tous les acteurs dans le dialogue pour une bonne appréhension des enjeux et défis en vue de la formulation d'actions et de stratégies consensuelles et partagées en vue de solutions éclairées.
- Renforcer le dialogue territorial sur la migration pour une meilleure implication des collectivités territoriales ;
- Renforcer la collaboration avec la société civile active dont les positions devraient être appuyées par les gouvernements pour influencer les orientations et les politiques internationales ;
- Renforcer la place, le rôle et les capacités des médias pour une information documentée sur la migration ;
- Procéder à une relecture et une réactualisation de la politique nationale migratoire centrée sur les défis et priorités du pays et suivant les principes directeurs du pacte mondial sur les migrations ;

CONCLUSION:

La question de la migration est un enjeu planétaire et crucial et le changement de paradigme dans sa gouvernance s'impose. Ce changement passe par l'adoption d'une perspective positive mettant en avant la logique de respect des droits humains, de responsabilité partagée et de solidarité qui ferait de la migration non pas un problème mais une opportunité partagée pour le développement.

D'où l'enjeu d'un agenda africain pour la migration bâti autour d'une vision commune à tous les pays et déclinée selon une approche fondée sur les droits humains notamment le droit à la libre circulation. La société civile pourra aider à comprendre les causes de la migration dans le contexte africain, à clarifier les choix politiques et permettre, également, d'encourager une migration sûre, ordonnée et régulière, tout en décourageant les formes dites irrégulières et autres formes de migration involontaire.

Elle devra être plus redevable en rendant comptes sur ce qu'elle a contribué à mettre en place (ce qu'elle a négocié et obtenu par rapport aux attentes et besoins de leurs membres et plus largement des citoyens dont elle prétend se faire le porte-parole.





ANNEXES





Annexe 1 : Annuaire des OSC interviewées

Nom de l'association	Adresse siège : numéro, rue et ville	Nom du président de l'association	Numéro de téléphone du président (indicatif pays+téléphone)	Numéro de contact de l'association (indicatif pays+téléphone)	Adresse e-mail du président	Adresse e-mail de contact de l'association	Site internet
ENDA PROSPECTIVES DIALOGUES POLITIQUES	Complexe Sicap Immeuble B 2émé Etage Point E Dakar	Mamadou Abdoulaye Mbengue	772663717	338640049	mambengue22@g mail.com	diapol@endatiersmonde.org	www.endatiersmonde.org
Association Sénégalaise de Solidarité des Emigrés de Retour (A.S.S.E.R)	Bopp Rue 5 Dakar	Mor Talla Niang	771771825	776227647		obarry697@gmail.com	
CARITAS- POINT D ACCUEUL POUR REFUGIES ET IMMIGRES (PARI)	kM 2 aVENUE Cheikh Anta Diop BP 5915 Dakar Fann	Aloise SARR	775281942	338220153	sarr.aloise@yahoo. fr	caritaspari@gmail.com	www.paricaritas.org
AMNESTY INTERNATIONAL SENEGAL	Sacré Cœur 1 Villa 8412 Dakar	Maître Amadou Diallo		338254738		contact@amnesty.sn	www.amnesty.sn
CONFEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU SENEGAL (CNTS)	Maison des Travailleurs Keur MADIA, Centre Cerf Volant, Dakar	Mody GUIRO (Secrétaire Général)		338254646		cnts@orange.sn, cnts.senegal@gmail.com	www.cnts.sn
Migration Développement (MIGDEV)	Hann Capa 56 bis hb rue 140	Magath DIOP	771455953	707486190	magathdiop2@gma il.com	developpementmigration@gm ail.com	pas de site internet
Enda Lead Afrique francophone	54 Rue Carnot , Dakar	Moussa Mbaye Gueye	775750537	338428894	moussa.gueye@lea dinafrica.org	info@leadinafrica.org	www.leadafriquefrancopho ne.org
Alliance pour la Migration, le Leadership et le développement (AMLD)	Rue 2X207 Ngor Diarama, villa n°1, Dakar	Pr Ndioro NDIAYE	77786391770	338201102	ndioro.ndiaye1@g mail.com	ndioro.ndiaye1@gmail.com	www.amld-ong.org
ACTIONAID SENEGAL	67 Cité SAGEF 1 Ouest Foire, Dakar	Zakaria SAMBAKHE (Directeur Pays)	775575001	338590782	zakaria.sambakhe @actionaid.org	infosenegal@actionaid.org	www.actionaid.org
Union pour la solidarité et l'Entraide (USE)	Avenue Cheikh Ahmadou Bamba x rue Ahmadou Malick Gaye, Bopp, Dakar	M. Thierno Aliou Ba	338651034	338651033	use@orange.sn	use@orange.sn	use-bamtaare.org
Comité d'Actions et de Réflexions Intersyndical sur la Migration (CARISM)	Zone de Captage Lot N°85 Dakar	M. Mademba Kamara	775322970	338362791	masskamou@gmai .com	masskamou@gmai.com	
Association des Handicapés de Goudiry et Environnants (AHGE)	8 Impasse des panoyaux 75020 Paris	Mme Salamata NDIAYE Dramé	330603551348	33603551348	drame.salamata@y ahoo.fr	ahge.paris@gmail.com	ahge-goudiri.fr





Initiative Prospective agricole et rurale (IPAR)	Immeuble Kër Jacques Faye, Lot 445, Ngor, Dakar	Dr Taib DIOUF	7764468843	338690079	taibdiouf42@gmail .com	ipar@ipar.sn	www.ipar.sn
Association Académie Banlieue Culture (ABC)	Quartier Yeumbeul asecna , Villa N°414, Dakar	Amath SARR	772423622	339509124	amathtsar@gmail.c om	academiebc@gmail.com	
FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA REGION DE MATAM (FADERMA)	Quartier Moderne II Route de la Poste Lot 25 BP 32 Ourossogui - Matam	OUMAR ISMAILA DIALLO	773630020	339661482	sadaila@yahoo.fr	faderma@gmail.com	www.faderma.devbase.voil a.net
Rencontre Africaine de Défense des Droits de l'Homme (RADDHO)	Dieupeul 2 villa N°2500 Dakar	M. Sadikh Niasse Secrétaire Général	776429642	338650030	sniass@yahoo.fr	raddho@orange.sn	www.raddho-africa.org
ASSOCIATION DES MIGRANTS DU BAOL	QUARTIER DAROU MARNANE TOUBA	M. OUSSEYNOU GUEYE	776763173	776763173	nindyinfo@gmail.c om	miigrantbaol@gmail.com	
Association pour le Développement de BANTY	Rue 10x25 Médina , Dakar	Alassane BAH	777421293	777421293		mbbah2007@gmail.com	
Association des migrants de retour de la région de Fatick	Agence Régionale de Développement de Fatick en face /Préfecture, Fatick	M. AMAD NDOUR	773936640	762602087	ndouramad@gmail .com	ndouramad@gmail.com	
ASSOCIATION DES JOURNALISTES EN MIGRATIONS ET SECURITE (AJMS) DU SENEGAL	HLM GRAND YOFF, Cité Millionnaire, Dakar Sénégal	MOUSSA SEYDOU DIALLO	775622839	773717113	ms_diallo@outloo k.com	ajms.senegal@gmail.com	
SAMA CHANCE	Parcelles Assainies Unité 15 Villa N°17	M. Alioune Fall	775434783	338433440	kayapro@yahoo.fr	samachance.sn@gmail.com	www.samachance.sn
Coordination des Organisations des Réfugiés Mauritaniens au Sénégal (CORMS)	Pikine, Tally Icotaf face Cinéma Awa, Dakar	Abdourahmane Sy	775151956	772464541	abdourahmanesy74 9@gmail.com	abdourahmanesy749@gmail.c om	
Association des Femmes refugiées et Demandeuses d'Asile au Sénégal (AFERDAS)	Point E Dakar	Mme Aminata Diaw	772602774	772602774		aferdas2006@yahoo.fr	
Forum Social Sénégalais (FSS)	Centre Ahmadou Malick Gaye ex Centre de bopp , Dakar	Mamadou Mignane Diouf	778116375	338251381	maajuuf@gmail.co m	forumsocial777@gmail.com	
Diaspora Développement Education Migration (DIADEM)	Liberte 6 Extension Cité CSE N° 209 Dakar	M. Badara NDIAYE	773153911	338674157	banjaye@gmail.co m	diadem.senegal@gmail.com	
Pan African Association for Literacy and Adult PAALAE	Centre de Bopp, ex USE Dakar	M. Babacar Diop Buuba	776444162	2215373029	buubadiop27@gma il.com	paalaeducation@gmail.com	





Annexe 2: Méthodologie:

La réalisation de la mission de cartographie a conduite à travers des activités avec l'équipe régionale et des activités nationales menées par le prestataire, sous la supervision du Comité National de Pilotage (CNP).

Activités régionales:

- Elaboration du questionnaire
- Partage du Questionnaires avec les membres du COMITE REGIONAL DE PILOTAGE,
- Partage et Validation du Questionnaire avec les 7 Prestataires (26 Avril 2022)
- Test du Questionnaire et feed back à la coordonnatrice régionale ;
- Elaboration et Validation du Canevas de la Synthèse nationale,
- Stabilisation et validation du questionnaire

Activités nationales:

- Revue des outils de travail (questionnaire, canevas, Kobotoolbox,),
- Réunion avec le CNP (partage des outils, échantillonnage, information des OSC et introduction du consultant);
- Collecte des données (entretiens) du 23 juillet au 30 Septembre 2022
- Elaboration des fiches acteurs (transcription et envoi dans la base de données),
- Revue documentaire pour la collecte de données complémentaires
- Exploitation et analyse quantitative et Qualitative des résultats
- Partage des résultats avec le CNP et Recueil des observations et remarques.
- Atelier national de restitution des Résultats,
- Elaboration et partage de la synthèse nationale,

Annexe 3 : Liste de documents consultés :

- Plan stratégique REMIDEV 2021 2025;
- Rapport Etude Migration et Politique d'Intégration régionale en Afrique de l'Ouest l'Initiative Prospective Agricole et Rurale en partenariat avec la Confédération Nationale des Travailleurs du Sénégal et le Forum Social Sénégalais ;
- Rapport de l'étude-bilan sur les projets et programmes migratoires au Sénégal de 2005 à 2019 Fondation Heinrich Böll Sénégal, Dakar mai 2020 ;
- Migration au Sénégal Profil national 2018, Dr Babacar Dione Consultant,
- Propositions et recommandations pour une gouvernance migratoire centrée sur les défis et priorités du Sénégal : Synthèse de la note contributive des organisations de la société civile, Dakar mai 2022 ;